

FLY TOUR BARONNIES

1ère édition

Quoi ?

Le but est de faire le tour des Baronniees soit en volant soit en marchant.

Cette rencontre représente un fort engagement physique, technique, d'analyse qui demande un niveau de pilote avancé.

L'objectif est de boucler durant les 3 jours de course.

Où ? Quand ?

Briefing : Villefranche-le-Château, samedi 28 juillet au matin (horaire à définir)

Départ : site de Bergiès le samedi 28 juillet. Montée incluse par l'organisation.

Arrivée : Villefranche-le-château, le lundi 30 juillet. Fermeture de la course à 18h.

Durée : 3 jours

Dates : du 28 au 30 juillet 2012

Comment ?

Seuls 2 moyens de locomotion sont permis : votre voile et/ou vos chaussures. Les participants sont autonomes totalement ou peuvent choisir d'avoir un assistant.

Pourquoi ?

Découvrir la Drôme provençale, massif des Baronniees propice au vol randonnée.

Regrouper des pilotes attirés par cette pratique mais n'ayant pas souvent l'occasion de se rencontrer.

Démultiplier le plaisir du vol en moyenne montagne par l'effort de la marche.

Favoriser le partage des expériences dans une ambiance conviviale.

Permettre aux pilotes de voler sans préoccupation de logistique.

1. ORGANISATION

1.1. Organisateur et directeur d'épreuve (DE)

L'école de parapente Esprit parapente.

1.2. Objectifs :

Le parcours est défini pour permettre de préparer les itinéraires. Il n'y a pas de sens de rotation imposé. Côté marche, il faut compter entre 400 et 700m de dénivelé positif chaque jour au maximum.

1.3. Conditions de vol

Les pilotes sont les seuls « maîtres à bord ». En cas d'évolution défavorable au vol libre des conditions météorologiques, le DE pourra demander aux pilotes d'aller se poser pour finir l'étape à pied ou pour ne reprendre le vol que lorsque les conditions redeviendront volables. Nous rappelons toutefois que le pilote est le seul à pouvoir prendre les décisions qui s'imposent, l'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions devant être un souci de chaque instant.

Esprit Parapente n'assure pas de fonction d'encadrement sur ces 3 jours mais un rôle d'organisateur en mettant en place la logistique.

2. PILOTES

2.1. Conditions générales de participation

Chaque pilote doit :

- être d'un niveau brevet de pilote (minimum requis pour évoluer dans cet environnement),
- pouvoir justifier d'une RC aérienne.

Pour des raisons de sécurité, le DE est souverain d'interdire le vol un pilote dont le niveau serait incompatible avec les exigences de l'épreuve.

2.2. Les écoles

Les écoles peuvent inscrire des élèves à l'épreuve. Les écoles sont responsables de l'évaluation du

niveau des élèves pour pouvoir participer à cette rencontre. Les écoles peuvent avoir 4 élèves par instructeur au maximum.

3. MODALITES

3.1. Modalités d'inscription

L'inscription se fera par courrier en suivant le lien disponible sur le site de la ESPRIT PARAPENTE. Le paiement se fait par envoi d'un chèque. La confirmation d'inscription sera validée par mail auprès des pilotes. La liste des inscrits sera mise en ligne sur le site et actualisée régulièrement. Il y a 30 places de disponibles. Les 30 premiers inscrits seront prioritaires. Au-delà, les pilotes seront mis en liste d'attente dans l'ordre d'inscription.

3.2. Frais d'inscriptions

Les frais d'inscriptions s'élèvent à hauteur de 75 euros par pilote.

Clause de non remboursement : En cas de désistement non justifié à partir de 5 jours avant le départ, l'organisation ne remboursera pas le montant de l'inscription.

3.3. Liste des inscrits

L'organisation considère que tous les pilotes inscrits à l'épreuve participent à l'intégralité de l'épreuve. Ainsi :

- Si un pilote décide de ne pas voler, il doit en informer l'organisation le plus tôt possible, et au plus tard avant l'heure limite de pointage sécurité.

- Si un pilote désire quitter la course, il doit en informer l'organisation qui le supprimera de la liste des pilotes inscrits.

Chaque jour sera validé, même en cas de non vol.

3.4. Le pointage sécurité

Tous les pilotes inscrits doivent impérativement pointer individuellement au plus tard à 20 heures tous les jours, pour effectuer son pointage (par téléphone au numéro donné par l'organisation). Le pointage sécurité permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement. L'absence de pointage sécurité est une faute très grave qui entraînera des sanctions.

3.5. Heure limite

Pour des raisons de sécurité, les pilotes doivent ne peuvent se déplacer qu'entre 6h et 20h. Un non respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par le Jury.

3.6. Cas d'urgence

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMEDIATEMENT son parapente. Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : J'AI BESOIN DE SECOURS.

Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE.

4. MATERIEL DE VOL

4.1. Matériel obligatoire

- Parapente homologué ou ayant au moins subi avec succès le test en charge.
- Parachute de secours
- Casque
- GPS

4.1. Matériel optionnel (vivement conseillé)

- Trousse de secours
- Bâtons de marche
-

1. 5. CLASSEMENT AMICAL

Le classement est défini par ordre d'arrivée au but ou l'avancement en kilomètres sur le parcours.

1. 6. ATTESTATION

J'atteste (le pilote) avoir pris connaissance des conditions de participation à ces 4 jours de vol-randonnées sur le Queyras et souhaite m'inscrire à cette rencontre amicale.

Signature

A joindre :

- montant de l'inscription
- licence volant
- RCA en vigueur
- mon brevet de pilote confirmé.